

Cartographie des Invertébrés Européens

Directives provisoires

L'objectif immédiat de la C.I.E. est de promouvoir une organisation plus coopérative et plus efficace de la recherche zoogéographique en Europe. Pour cela, on demande que les chercheurs compétents remplacent ou complètent les modes traditionnels de la documentation zoogéographique (fichiers personnels, carnets d'observations, publication de catalogues et de listes de trouvailles) par un système standardisé permettant l'édification de fichiers permanents, progressivement enrichis, et utilisables avec les machines de l'Informatique.

La première chose pratique qu'un nouveau participant doit faire, c'est de transcrire les informations chorologiques de sa compétence sur des fiches « standard IBM » à 80 colonnes et de déposer ces fiches dans un centre équipé pour assurer leur codification, leur perforation et leur utilisation automatique.

Lorsque l'économie de temps ou de place le justifie, on peut aussi bien transcrire les informations abondantes (par exemple un inventaire de collection) sur des fiches lignées plus grandes, mais aussi standardisées. Ces grandes fiches ne seront pas perforées mais exploitées comme fiches-mères pour la confection rapide de fiches perforées.

Dans l'état actuel, très provisoire, de l'organisation européenne, les participants sont priés de renvoyer les fiches remplies au centre distributeur :

Biological Records Centre,
Monks Wood Experimental Station
Abbots Ripton, Huntingdon, Angleterre,

ou Zoologie générale et Faunistique
Faculté des Sciences Agronomiques
5800 — Gembloux, Belgique.

Mais il est entendu que la documentation ainsi centralisée sera redistribuée au profit de fichiers nationaux, régionaux ou taxonomiquement spécialisés, lorsqu'il sera possible d'organiser une telle répartition des responsabilités. On envisagera aussi ultérieurement l'opportunité de doubler la documentation sur fiches perforées, d'enregistrements sur bandes magnétiques ou sur disques, et de rendre les divers centres dispersés en Europe, interconnectés grâce à un système d'échange ultra-rapide des informations.

Pour préparer la répartition future des responsabilités, les promoteurs de la C.I.E. ont besoin de propositions précises de la part des spécialistes, institutions et sociétés qui désirent participer en dépassant la mission élémentaire de fournisseurs de fiches. Ces propositions devront être classées en deux catégories :

(1) Le spécialiste, l'institution ou la société souhaitent prendre une certaine responsabilité : déterminations, contrôle de fiches, conservation de fichiers, cartographie, pour certaines entités taxonomiques, au moins pour certains territoires — mais aucun instrument d'Informatique n'est à leur disposition.

On leur donnera les conseils et, si possible, l'aide technique nécessaires pour arriver, malgré tout, à des réalisations intégrables dans le système opérationnel de l'avenir. Par exemple, on leur recommandera d'établir des cartes de répartition sur réseau U.T.M., en s'inspirant du modèle de l'« *Atlas provisoire des insectes de Belgique* ». On veillera à les faire bénéficier des informations les concernant, reçues d'autres sources, par les fichiers centraux.

(2) Le spécialiste, l'institution ou la société disposent ou pourraient disposer d'instruments de l'Informatique moderne (perforatrice, trieuse, ordinateur...).

On leur demandera de programmer leurs travaux analytiques ou cartographiques en harmonie avec ce qui fonctionne déjà au Biological Records Centre. On les invitera aussi à définir les modalités pratiques des échanges internationaux d'informations qu'il convient d'instituer pour permettre d'une part l'étude approfondie des faunes nationales et régionales, et d'autre part la production d'atlas synoptiques de distributions à l'échelle du continent.

Jean LECLERCQ,
Zoologie générale & Faunistique
Faculté des Sciences Agronomiques
GEMBLoux.